

L'inclusion sociale dans les nouveaux États membres

2004/2210(INI) - 20/04/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Csaba ORY (PPE-DE, HU) sur l'inclusion sociale dans les États membres. Le rapport considère l'inclusion sociale «comme un problème social relevant de la stratégie de Lisbonne». Il demande aux nouveaux États membres de réviser leurs politiques économiques dans l'objectif de renforcer la création d'emplois durables et de qualité.

Le rapport met en exergue la nécessité d'améliorer la situation sociale, entre autres, des femmes, des personnes âgées, malades ou handicapées, des enfants menacés du fait de l'abandon de l'autorité parentale, des minorités, des immigrés, des sans-abri et des victimes de dépendance. Pour ce faire, les nouveaux États membres doivent s'assurer que des mesures en matière d'éducation, de formation professionnelle et des programmes de promotion de l'emploi destinés à répondre aux besoins des différents groupes vulnérables sont en place. Des fonds suffisants doivent permettre un accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour tous et des politiques particulières permettant l'inclusion des immigrants et des enfants qui risquent de tomber dans la pauvreté. Les députés demandent également aux gouvernements des nouveaux États membres de veiller à ce que l'introduction de l'euro ne plonge pas de grands groupes de la société dans la pauvreté, en particulier les personnes qui vivent avec de petites pensions ou grâce à des allocations sociales.

La commission reconnaît le rôle clé des partenaires sociaux et demande la création de conditions légales et financières favorables à l'engagement des organisations civiles, professionnelles et sociales dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle demande aux gouvernements des nouveaux États membres d'élaborer une stratégie à long terme et d'octroyer une aide financière qui permette d'améliorer sensiblement la situation financière des autorités locales qui éprouvent des difficultés à remplir leurs tâches en matière d'inclusion sociale. Des efforts plus importants que les actuels doivent être déployés afin de soutenir les projets de construction élargissant l'offre de logements plus abordables.

Enfin, une législation appropriée en matière de services sociaux dans les nouveaux États membres doit être élaborée par le recours de façon ciblée au Fonds social européen et d'autres Fonds structurels.